

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE

Séance du lundi 22 juin 2026



Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9
Nombre de membres présents : 6
Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Délibération n° : 2026-041

Le lundi 22 juin deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, à la Résidence Autonomie Avresne, Allée de l'Avresne, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Annie Naud, Elizabeth Pouplard, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Valérie Godineau

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Budget annexe Résidences Autonomie_DM1_ajustement des prévisions budgétaires

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de la séance du 2 mars 2026, a adopté le budget annexe Résidences Autonomie 2026 du CCAS.

L'objectif de cette décision modificative est de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et de permettre ainsi de prendre en compte les éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget.

L'annulation d'écritures d'amortissement 2025 demandée par le Service de Gestion Comptable de Cholet est intervenue après le vote du budget annexe Résidences Autonomie 2026 modifiant ainsi la dépense - résultat de fonctionnement 2025 reporté pour un montant de + 1070 € et la recette - résultat d'investissement 2025 reporté sur le budget prévisionnel 2026 pour un montant de + 1070 €. Il convient de procéder à une décision modificative n°1 pour inscrire ces différents ajustements avec les mouvements suivants :

FONCTIONNEMENT			
CHAP	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	1070	
70858	PREST. DELIV. USAGERS, ACCOMP. PREST. REPAS		1070
	TOTAL	1070	1070
INVESTISSEMENT			
CHAP	Libellé	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1070
2154	Matériel et outillage	1070	
	TOTAL	1070	1070

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026-018 du Conseil d'administration du 2 mars 2026, portant sur le vote du budget annexe Résidences Autonomie,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adoption de la décision modificative n°1 portant sur l'ajustement des prévisions budgétaires telle que détaillée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.



Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS